

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2038

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 29

À l'alinéa 19, substituer à la référence :

« à l'article L. 521-8 »,

la référence :

« au I de l'article L. 521-18 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.